

Breves municipales

Septembre 2024

Le 11 juillet dernier, s'est tenue à l'Espace Joséphine Baker une réunion importante qui a réuni les sinistrés de l'inondation du 30 mars.

L'initiative de cette réunion revient à Laurent Laroche, maire de Bêlâbre et Michel Jouanneau conseiller municipal responsable de la commission environnement, lui-même sinistré.

Etaient conviés le conseil municipal, les services de l'Etat, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le Syndicat mixte d'aménagement de la Claise, de la Creuse et de l'Anglin (SMABCAC), l'association Météo France, les habitants sinistrés et l'ensemble des riverains de la rivière.

En introduction, il a été signalé la gravité du traumatisme vécu par les victimes de cette crue exceptionnelle qui a touché 44 propriétés : perte des biens, dégradation des maisons et de leur intérieur, angoisse entretenue par la répétition de la violence accrue de tels événements.

L'adjointe au directeur de la DDT a donné des explications sur la surveillance de l'Anglin, qui se résume pour le moment à un simple suivi à partir de la centrale de Prissac ; elle mesure le débit en temps réel mais ne calcule pas de modèle de prévision. En amont du bassin de l'Anglin, deux stations vont être installées sur l'Abloux et la Sonne dans le cadre du dispositif Vigie-crue flash.

Actuellement, il est devenu très difficile de passer en barque sous le vieux pont, en raison de l'accumulation de sable. Le vieux pont et l'écluse sont autant de freins à l'écoulement des eaux. ; les bancs de sable et les arbres tombés dans l'eau font le reste.

La compétence rivière a été confiée à la MOVA puis au SMABCAC.

Les principaux points soulevés ont concerné : l'avertissement de la population riveraine en cas de montée des eaux. Il a été évoqué l'installation d'une sirène plus efficace qu'un appel téléphonique ou un déplacement auprès des habitants concernés.

L'autre point majeur est l'enlèvement des bancs de sable et des arbres morts. C'est la revendication première des sinistrés qui se confrontent à une position radicale du SMABCAC qui s'est révélé peu réceptif à leurs demandes réitérées.

A noter que le dernier nettoyage de la rivière remonte à 2004.

De son côté, la DDT a listé les pistes de réflexion à étudier notamment celle de l'enlèvement des bancs de sable.

Michel Jouanneau a insisté sur le fait que si l'on ne redonne pas son lit à la rivière, l'eau inondera toujours la ville basse. C'est une question de bon sens.

Laurent Laroche s'est engagé à s'attaquer aux bancs de sable et aux embâcles accumulés par la rivière, à relancer Indre Nature à efficacement entretenir l'île de la Marquise et ses rives, à se rapprocher de Météo France pour que soit installée la caméra destinée à surveiller en direct le niveau des eaux de l'Anglin.

La commission Risques inondation, se réunira début octobre pour réfléchir au suivi de cette réunion. D'autre-part la commission plan paysage de la communauté de commune va également se réunir pour aborder le problème de la désartificialisation de la place de la République et la création de réservoir de stockage des eaux de pluie en mobilisant les aides du Fonds vert.

Le public présent a tenu à rendre hommage à la municipalité, aux employés communaux et aux services de secours pour leur réactivité et leur efficacité dès le 30 mars.

Conclusion : 3 points forts sont à traiter en priorité lors de la prochaine réunion de la commission Risque inondations :

l'avertissement de la population en cas de risque de montée des eaux ;

le nettoyage de la rivière : embâcles et bans de sable ;

l'ouverture des pelles de l'écluse l'hiver pour laisser s'échapper le sable.